

# Lettre infos sentiers et itinéraires

Janvier/février 2018

Numéro 0

## Dans ce numéro :

- La CNSI, une instance davantage prospective !
- Mise en tourisme des GR® et redynamisation.
- WebSIG, outil de travail des CSI, et homologation.
- Protection juridique des itinéraires.
- Rôle des comités en matière d'urbanisme

## Sommaire :

- Balises autocollantes, une meilleure visibilité fédérale **1**
- Une nouvelle CNSI **2**
- Les CSI et la redynamisation des GR® **2**
- Numérique, 2018, une année charnière **3**
- « J'erre ou GR® ? » **3**
- Tous acteurs de Suricate **4**
- Les CSI et les documents d'urbanisme **4**

## Edito

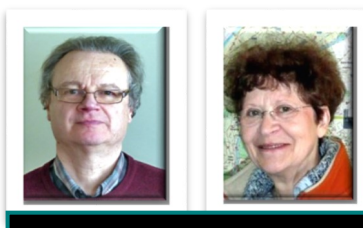
La « *Lettre Infos Sentiers et Itinéraires* » se donne deux objectifs.

D'abord, créer du lien entre vous tous, membres du réseau fédéral des itinéraires, afin de vous conforter dans votre sentiment d'appartenance.

Son second objectif est de vous apporter régulièrement les informations nécessaires à la bonne gestion de notre stade. En effet, les itinéraires, et plus particulièrement les GR®, doivent être protégés. Pour ce faire, nous devons les entretenir, physiquement mais aussi intellectuellement. C'est bien là le rôle des commissions sentiers et itinéraires et des présidents de comités : défendre nos itinéraires vis-

à-vis des autres intervenants s'en réclamant sur le terrain.

C'est aussi être présents et faire entendre sa voix dans les différentes réunions qui se multiplient à leur sujet. C'est ne pas laisser d'autres les prendre en charge ou les baliser, même avec les meilleures intentions du monde.



**Didier Babin**  
Responsable pôle itinéraires

**Claudie Grossard**  
Présidente CNSI

C'est communiquer sur notre propriété intellectuelle sur l'ensemble des itinéraires, GR®, GR® de Pays et même PR. Si les PR sont souvent créés par les comités à la demande des collectivités, ils doivent être gérés conjointement et valorisés *via* des publications papier ou numérique.

C'est rappeler l'importance de nos itinéraires dans la défense de l'environnement et souvent de la biodiversité, et dans la mise en valeur du territoire.

C'est enfin rappeler le rôle fondateur de notre fédération dans la randonnée pédestre.

Que serait la pratique si elle n'avait pas de stade ?

## Balises autocollantes, une meilleure visibilité fédérale

Les balises autocollantes ont pour objet de permettre au randonneur de faire l'association GR® = FFRandonnée, d'homogénéiser notre présence sur les territoires et d'assurer une qualité de cette présence.

Le message se doit donc d'être clair et simple. Pas d'insertion de l'adresse du site internet de la Fédération, du logo des comités et du numéro du (des) GR® correspondants.

Seuls les itinéraires GR® et GR® de Pays sont concernés par ces autocollants avec le logo fédéral (la création des PR et le balisage de ces derniers n'étant pas une spécificité de la FFRandonnée). 340 900 exemplaires commandés depuis janvier 2016. Procurez-vous ces autocollants auprès du Centre d'Information de la Fédération.



## Une nouvelle CNSI

La Commission Nationale Sentiers Itinéraires (CNSI) est une instance statutaire qui a pour mission d'anticiper l'avenir en matière d'itinéraires de la meilleure façon qu'il soit et de déterminer les actions futures. Ses décisions sont présentées au comité directeur fédéral pour validation. Sa nouvelle composition renforce la participation des commissions sentiers itinéraires permettant ainsi l'expression du réseau. La CNSI délègue au Groupe Homologation et Labellisation (GHL) l'homologation des GR® et l'enregistrement des PR labellisés d'une part, à la CNSI spéciale dans les appels à la générosité du

public lancés via monGR.fr, d'autre part.

Le GHL, composé de 5 représentants des territoires au titre des CRSI (1 représentant par inter-région), co-pilote aussi le suivi des opérations de redynamisation des GR® nationaux avec les 13 présidents des commissions régionales sentiers itinéraires. Pour connaître ses dates, se rapprocher de votre commission départementale sentiers itinéraires.

La CNSI spéciale dans étudie les dossiers de demande de financement constitués par les comités, afin de contribuer, via les dons, à la réhabilitation et/ou à la requalification

de certains GR®. Elle assure le contrôle de l'utilisation des fonds et veille à ce qu'une communication soit faite aux donateurs et aux membres de la Fédération.

Exemple de sujets sur lesquels la CNSI va se pencher :

- \* Itinéraires métropolitains.
- \* Développement de la marche en ville.
- \* Evolution du cursus de formation de la filière Baliser, Aménager, Numériser.
- \* Révision de la charte officielle du balisage.
- \* Organisation du séminaire des CSI.

« La redynamisation des GR® nationaux recouvre la requalification de l'itinéraire et toute action destinée à mieux le valoriser voire à renforcer son identité. L'objectif est de créer les conditions d'une mise en tourisme possible de chacun des GR® nationaux ».

## Les CSI et la redynamisation des GR®

Après le constat fait d'un empilement d'itinéraires, construits sans orientation définie, parfois créés *ad hoc* sur un temps court, il s'agit de rendre l'offre GR® plus lisible. Le comité directeur fédéral, dès 2013, a lancé une campagne de communication sur la seule dénomination GR®, et préconisé l'élaboration de schémas de cohérence des itinéraires fédéraux, sur la période 2013-2020.

Pour l'année 2018, les GR® 2, 6, 12, 13, 22, 46, 59, 364, 400, 654 feront l'objet de réunions de lancement de travaux de redynamisation.

Le suivi de leurs travaux est réalisé selon un pilotage partagé entre GHL/CRSI concernée. Un point global sur l'ensemble de l'itinéraire GR®, par tronçon et général, est fait trimestriellement par le GHL.

Les référents interrégionaux se voient confier le suivi d'un ou plusieurs GR®. Ils sont en relation étroite avec les CRSI de leur périmètre pour assurer un suivi de l'état d'avancement des opérations sur chaque GR®.

Chaque CRSI a pour mission :

- de piloter le tronçon du/des GR® situé(s) sur son territoire.
- de constituer un groupe de suivi
- de reporter l'état d'avancement auprès de son référent GHL.

GRTgaz, partenaire de la FFRandonnée, a contribué sur 2017 au financement des opérations de requalification sur 4 GR® : GR® 7 Des Vosges aux Pyrénées, GR® 3 La Loire Sauvage

à pied, GR® 21 - GR® 223 Le Sentier Littoral de la Normandie et GR® 145 La Via Francigena, pour les valoriser et les promouvoir auprès des randonneurs et des acteurs du tourisme. GRTgaz soutient les actions de signalétique, balisage, réaménagement pour une meilleure accessibilité et promotion de la grande randonnée.

Plus qu'un long texte on vient de recevoir notre vidéo explicative <https://www.youtube.com/watch?v=QA2HfO846qk>

### Expression de la CRSI Normandie sur le schéma de cohérence régional.

« Le comité régional Haute-Normandie a coordonné la mise en place des schémas de cohérence des itinéraires en Normandie, les 2 régions n'ayant fusionné qu'en 2016. Il a entrepris un travail d'inventaire en mobilisant les deux CDSI. Ce travail a permis de remonter vers le GHL des dossiers de modifications, de retraits d'homologation de variantes ayant perdu de leur intérêt, le schéma de cohérence commençait à porter ses fruits !

Dans le cadre des travaux de convergence des deux comités régionaux normands, le rapport diagnostic montrait que nos collègues bas normands prenaient du retard dans la démarche. Décision a été prise de définir sans tarder le schéma de cohérence Normandie.

Un dialogue constructif a permis l'élaboration d'un premier tableau NORMANDIE intégrant les schémas départementaux, le schéma régional et les itinéraires classés National ».

Jean-Jack Derval, président CRSI Normandie.



## Numérique, 2018, une année charnière

Le programme numérique fédéral a été conçu sur la base d'un système cohérent : les collecteurs collectent des données sur le terrain, les gestionnaires les intègrent et façonnent dans la BDRando, les administrateurs valident puis ces données sont mises à disposition des randonneurs.

Grâce au travail de tous, le national publie dorénavant des topos *via* la BDRando, des comités sont devenus éditeurs de Rando fiches®, des parcours PR sont proposés sur le site IGN Rando.

Au printemps 2018, la Fédération lancera une nouvelle version du site monGR.fr qui mettra en ligne les données géographiques et descriptives des GR® à travers un abonnement numérique payant (une partie des produits sera reversée aux comités engagés dans le dispositif). Au lancement : 150 suggestions d'itinérance de 2 à 10 jours et 22 000 km d'itinéraires.

**Les conditions de la réussite.** Qu'à terme, tous les GR® soient décrits ! Ainsi la Fédération remplira, avec des outils digitaux, sa mission de mettre les itinéraires à disposition des pratiquants, y compris quand les conditions économiques ne permettent pas l'édition d'un topo-guide papier.

La richesse et la densité des données proposées dans l'abonnement numérique assureront une évolution du modèle économique fédéral indispensable à l'heure où ses recettes traditionnelles se fragilisent (financements publics et vente des topos papier en particulier).

Au sein des CSI, le webSIG est devenu un outil de travail quotidien notamment dans les procédures d'homologation. Demain, les descriptifs seront saisis et mis à jour dans Publiweb.

Et pour tout savoir sur le programme numérique fédéral en image : <https://vimeo.com/238719773>



### « J'erre ou GR® ? »

Si nous sommes attachés au symbole ® qui signifie « *registered* » c'est parce qu'il indique que le terme GR ou le logotype qui est reproduit sont des marques déposées. Ce signe distinctif n'est donc pas librement exploitable. **Il est strictement réservé aux itinéraires fédéraux.**

Un GR® est une œuvre issue d'un processus créatif collectif dont les droits appartiennent à la structure qui les diffuse sous son nom, cette œuvre est identifiée par des marques soit sous la forme de logotypes, soit sous la simple forme du nom GR®.

Aucune autre structure ne peut créer des itinéraires de randonnée et les appeler GR®, pas plus qu'elle ne peut utiliser les GR® ni les logotypes qui s'y rattachent sans bénéficier de l'autorisation de la Fédération pour le faire.

La Fédération partage nécessairement les droits sur les GR® avec ses partenaires incontournables que sont les collectivités territoriales, mais ce partage doit être encadré par une cession de droit répondant aux exigences de la Loi et respectant les intérêts de l'ensemble du réseau fédéral.

Pour l'ensemble de la Fédération, il est précieux que vous nous aidiez à maîtriser l'exploitation et la défense de ces éléments en :

- Signalant toute utilisation abusive à vos conseillers territoriaux pour nous aider à répertorier les violations et à y réagir.
- Contactant vos conseillers territoriaux sur tout projet d'utilisation commune de la marque GR® afin que la cession des droits au(x) partenaire(s) soit conforme à la Loi.
- Affichant sur les sites internet des comités les mentions légales liées aux marques et propriété intellectuelle fédérale et en encadrant la diffusion de données fédérales vers le grand public.

Sachez qu'un groupe DPI (défense de la propriété intellectuelle) existe au niveau national pour suivre ces dossiers. Un document sera bientôt diffusé dans le réseau afin de donner une vision plus précise de ces sujets.



« Les itinéraires de randonnée ont été reconnus par la Cour de Cassation en 1998 comme des œuvres originales protégées par le droit d'auteur.

Autrement dit, un GR® ne peut être que fédéral ! »

Directeur de la  
publication : Didier Babin

Comité de rédaction :  
Claudie Grossard  
Valérie Lecurieux  
Laurence Russat

Le lien entre le  
National et les  
baliseurs et les CSI

Une adresse pour nous contacter :

[lettresentiersitineraires@ffrandonnee.fr](mailto:lettresentiersitineraires@ffrandonnee.fr)

## Tous acteurs de Suricate

Rappelons l'existence du dispositif Suricate, lequel, à l'image de l'animal attentif du même nom, permet une veille des sites de pratiques. Mis en place il y a 4 ans déjà, par le Pôle ressources national des sports de nature, il s'agit d'un site internet dans lequel la FFRando est largement partie prenante, qui permet aux usagers de remonter les anomalies rencontrées dans leur discipline. La randonnée pédestre totalise ainsi 90 % des signalements déposés.

Le système se décompose en deux consoles sur internet : celle proposée aux usagers en vue d'établir leur signalement, permettant de géolocaliser le problème rencontré et d'en définir la nature (environnement, incident/sécurité, balisage/signalétique, conflits d'usage) ; et celle réservée aux gestionnaires adminis-

trateurs : comités de randonnée, Conseils départementaux et services du ministère des Sports.

Après 4 années d'existence, on dénombre 6900 alertes déposées pour l'activité randonnée pédestre, signe que le site internet est largement utilisé. Le taux de prise en charge et de résolution s'élève lui à 75 %.

[Un tutoriel expliquant aux administrateurs le bon fonctionnement de l'outil](#), des présentations à distance, ainsi que des rappels réguliers de la part de notre bénévoles Marie-Pierre Rouche, font que l'outil se montre de plus en plus efficace. [Voir reportage en cliquant ici.](#)



**Faites remonter vos projets de financement, d'entretien voire de réhabilitation des itinéraires GR® auprès de la CNSI spéciales dons !**

**Exemples de projets éligibles :**

- Entretien classique de balisage ou débroussaillage d'un itinéraire GR®.
- Pause d'une main courante pour la sécurisation.
- Installation d'une passerelle au-dessus d'un torrent.
- Réhabilitation d'urgence d'un tronçon défiguré par une tempête et les incendies.

Plus d'information : [projets-don@ffrandonnee.fr](mailto:projets-don@ffrandonnee.fr)

## Les CSI et les documents d'urbanisme

Les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) impactent durablement l'usage des cheminements : suppression au profit d'autres activités ou, *a contrario*, classement en espaces réservés pour garantir une continuité territoriale. Les comités départementaux et régionaux ont tout intérêt *via* leurs CSI d'être parties prenantes, le plus en amont possible, des dossiers de création ou d'évolution de chaque PLUI.

Le « **porter à connaissance** » des dossiers est une étape cruciale car, à ce stade, les comités ont la possibilité de formuler des avis sur la préservation des itinéraires actuels ou en devenir, le PLUI étant trop avancé au stade de l'enquête publique.

La Direction départementale des territoires et le Conseil départemental, dans le cadre de la gestion du Plans Départementaux des Itinéraires et de Promenade et de Randonnée et du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires, en tant que personnes publiques associées, sont les interlocuteurs privilégiés des comités pour être informés des évolutions des PLUI à l'échelle départementale et formuler un avis.

**A savoir** : les associations locales d'usagers agréées et les associations de protection de l'environnement peuvent demander à être consultées pour l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des PLUI.

Une journée ARA « *Itinéraires et documents d'urbanisme* » a été organisée la veille de l'inter-région Grand Ouest sous l'égide du comité régional des Pays de la Loire. Unanimité des participants sur l'importance et le rôle des documents pour la pérennité des itinéraires. L'accent est mis sur l'absence de disponibilité et de compétence suffisante pour suivre tous les PLUI d'un département.